

# COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de spectacle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2021

**PRESENTS** : HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., HUGON DE MASGONTIER A., REY N, BRUNET J., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., BALLION A.

**ABSENTS EXCUSÉS** : HAURY A. procuration à D. VICAIRE BONNIEU, CAZERES C. procuration à CONIJN M., VALLECILLO C. procuration à BRUNET J., LECOQ T. procuration à BALLION A.

**ABSENTE** : CHABANET M.

**SECRETAIRE** : HALLAIRE X.

## 1 – Débat d'Orientations Budgétaires

Le Maire présente au Conseil Municipal son rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Il indique qu'il s'agit d'une étape importante avant le vote du budget tout en précisant qu'il n'est obligatoire que pour les communes de 3.500 habitants et plus.

Il présente différents dossiers pouvant entrer dans la construction des budgets 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

**Résultat du vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1**

## Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021

Le Maire indique aux élus que la commune peut bénéficier de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le projet **d'extension de la Résidence Jeanne Nicolas 2.**

L'estimation des travaux s'élève à 87 000.00 € HT, le Maire propose au conseil municipal de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 26 100.00€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de solliciter une subvention de 30%, soit 26 100.00 euros pour la DSIL
- désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

**Résultat du vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

## Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021

Le Maire indique aux élus que la commune peut bénéficier de subventions au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux), et de la DSIL pour le projet **d'aménagement d'une Maison de la Forêt** à Saint-Michel-l'Écluse-et-Léparon.

L'estimation des travaux s'élève à 60 500.00 € HT, le Maire propose au conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subvention :

- au titre de la DSIL pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 21 078.00€,

- et au titre de la DETR pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 18 150.00€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de solliciter une subvention de 30%, soit 21 078.00 euros pour la DSIL

- accepte de solliciter une subvention de 40% soit 18 150.00 euros pour la DETR

- désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ces dossiers

**Résultat du vote : Pour : 20 Contre : 1 Abstention : 1**

### **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021**

Le Maire indique aux élus que la commune peut bénéficier de subventions au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux), et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le projet de **création d'un parc arboré** entre le centre de loisirs et l'EHPAD.

L'estimation des travaux s'élève à 55 030.00 € HT, le Maire propose au conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subvention :

- au titre de la DSIL pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 16 509.00€,

- et au titre de la DETR pour un montant maximum allant jusqu'à 40% du montant HT soit 22 012.00€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de solliciter une subvention de 30%, soit 16 509.00 euros au titre de la DSIL

- accepte de solliciter une subvention de 40% soit 22 012.00 euros au titre de la DETR

- désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

**Résultat du vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1**

### **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2021**

Le Maire indique aux élus que la commune peut bénéficier de subvention au titre de la FIPD-R (fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation) pour le projet de **vidéosurveillance de la commune**.

L'estimation des travaux s'élève à 16 667.00 € HT, le Maire propose au conseil municipal de déposer le dossier de demande de subvention :

- au titre de la FIPD-R pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 5 000.00€,

- au titre de la DETR pour un montant maximum allant jusqu'à 30% du montant HT soit 5 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de solliciter une subvention de 30%, soit 5 000.00 euros pour la FIPD-R

- accepte de solliciter une subvention de 30%, soit 5 000.00 euros pour la DETR

- désigne le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

**Résultat du vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1**

## **2 - Aménagement Terrasse été**

Le Maire présente aux élus le projet d'aménagement de la terrasse pour l'été prochain, tant sur l'aspect matériel que pour les différents types d'animations (théâtre, sport, lecture, restauration...) pouvant y vivre lors de cette période qui s'étalerait de mi-juin à fin août.

Différents contacts ont été pris et devis sollicités, mais avant d'y donner suite, le Maire demande aux élus de se prononcer sur le principe de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le projet d'aménagement de la terrasse pour l'été prochain qui sera inscrit au budget.
- Autorise le Maire ou son Adjoint à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **3 - Devenir du bureau de Poste de LA ROCHE-CHALAIS**

Le Maire rappelle aux élus qu'il a reçu, fin décembre, les dirigeants de La Poste. Il indique que pendant cet entretien, il a été évoqué l'activité du bureau de Poste de La Roche-Chalais.

Selon différents indicateurs, la fréquentation et l'activité ont baissé entre 2016 et 2019 pour un bureau ouvert 28 heures par semaine.

Aussi la Poste envisage, au cours du premier semestre 2021, de diminuer l'ouverture hebdomadaire passant de 28 à 19,5 h/semaine.

Le Maire demande aux élus de prononcer sur les actions à mener et sur les propositions à faire à La Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à poursuivre les négociations avec les dirigeants de la Poste.

## **4 - Petites Villes de Demain**

Différentes réunions auxquelles nous avons participé se sont tenues ces derniers jours. La démarche de projet est exposée au Conseil pour information.

## **5 - dossier subventions**

La commission « Vie Associative » travaille depuis plusieurs mois sur le dossier de demande de subvention.

Le Maire indique que ce nouveau dossier de subvention répond à trois critères principaux. Il précise qu'en cette année particulière, un feuillet spécial, crise sanitaire Covid a été ajouté afin de soutenir les associations qui en auraient besoin.

Le Maire invite les élus à se positionner sur les grands axes de ce nouveau dossier de demande de subventions pour les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le dossier de demande de subventions pour les associations.

**Résultat du vote :**                      **Pour : 21**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 1**

## **6 - Engagement dans l'élaboration de l'Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la commune à élaborer un Agenda 2030 local. Il présente au Conseil Municipal la candidature de la commune à s'engager dans l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 2030 « Notre village, Terre d'avenir » et le soumet au vote. Cet agenda 2030 précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et en générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, décide :

- D'adhérer à l'Association Nationale Notre Village, pour une cotisation de 0,60€ par habitant (soit 1.837,20€ pour 3062 Hab. au 1/01/2021).
- De s'engager dans l'Agenda 2030 « Notre village, Terre d'avenir »
- D'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » et régler la cotisation forfaitaire de 7.500€.

## 7 – Bourse Permis de Conduire

Le Permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Néanmoins, l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le Maire propose aux élus de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire ».

Cette bourse sera attribuée selon des modalités techniques et financières à définir par la commission ad hoc et s'adressera à X jeunes de la commune par an en contrepartie d'un volume d'heures au service de la commune ou d'une association. Les jeunes souhaitant bénéficier de cette bourse, rempliront un dossier de candidatures dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions d'action ou d'activité humanitaire ou sociale qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de la bourse au permis de conduire.

Il indique que la bourse serait versée directement à la société d'auto-école domiciliée sur la commune.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le principe de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité**, la mise en place du dispositif afin qu'une somme soit prévue au budget 2021.

## 8 - Dossier EAU

Monsieur le Maire rappelle les faits qui ont conduit la commune à signer les avenants de prolongation d'un mois jusqu'au 31 janvier 2021 avec la SEREX pour les contrats eau potable et assainissement collectif.

La SEREX a obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, nous obligeant à proroger une nouvelle fois, les contrats qui liaient la commune à cette société.

La SEREX a fait parvenir un courrier confirmant son accord de principe pour un avenant de 2 mois sous réserve de la prise en charge par la commune des frais induits par cet avenant soit 19.683€ HT.

Afin d'éviter les frais, la SEREX propose un avenant jusqu'au 30 juin 2021.

Le maire demande aux Elus de se prononcer sur le principe du renouvellement mais aussi sur la poursuite des négociations.

- Souhaitez-vous renouveler les contrats avec la SEREX pour 2 mois ?

**Résultat du vote : Pour : 21      Contre : 0      Abstention : 1**

- Autorisez-vous le Maire à poursuivre les négociations avec la SEREX ?

**Résultat du vote : Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0**

## **9 – Mise à jour des statuts de l'AMCT (Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales) et de la cotisation annuelle**

Le Maire rappelle que la commune adhère à l'AMCT depuis 2020 et qu'il convient d'approuver les modifications des statuts adoptées lors de son l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2020. Il précise que les modifications conduisent à renforcer les moyens humains, matériels et financiers et qu'elles portent principalement sur :

- L'objet de l'association (art.2),
- Les modalités de fonctionnement (art. 10 et 11)
- La création de correspondant régionaux (art. 13)

Il précise également que la cotisation annuelle est fixée à 50€ compte tenu de la strate de population de la commune (moins de 5 000 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve la modification des statuts de l'Association des Médiateurs des Collectivité Territoriales
- S'engage à payer la cotisation pour l'année 2021 de 50€.

### **POINTS D'ACTUALITÉ**

#### ***Xavier HALLAIRE :***

La commission histoire travaille sur les rafles des Juifs en 1942.

#### ***Delphine VICAIRE BONNIEU :***

Réunion de bureau du SRB Dronne le 9/02.

#### ***Jean-Michel SAUTREAU :***

- Début de la campagne de vaccination à l'EHPAD de La Roche-Chalais.
- Le médiateur reçoit de nombreuses sollicitations.
- Conseil Communautaire le 28/01 à Saint-Michel de Rivière.
- Rendez-vous avec Régine ANGLARD, Vice-Présidente du CD 24 en charge de la culture, le 28/01.
- Reprise des travaux dans la salle de spectacle le 2/02.
- Rendez-vous avec le conseil régional le 12/02.

La séance est levée à vingt heures dix.

